

Cercle de Voile de Touraine - Lac de la Bergeonnerie- Quartier des Deux Lions - 37200 TOURS
Tél. 07.62.96.00.23 - Email : cvtouraine@gmail.com - Site : www.cvtouraine.fr

PLANNING

Catamaran (Hobie cat TEDDY)

A bord, 2 ou 3 enfants, Stage destinés aux jeunes à partir de 7 ans et jusqu'à 16 ans

SEMAINE	Support	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	Prix	RÉDUCTION UNSS37 ou carte Cité Club	RÉDUCTION Membres CVT
Du 6 au 10 juillet	Catamaran	14h-16h	14h-16h	Pas de cours	10h-12h 14h-16h	Pas de cours	117 €	105 €	94 €
Du 13 au 17 juillet	Catamaran	10h-12h 14h-16h	Pas de cours	14h-16h	14h-16h	14h-16h	146 €	132 €	117 €
Du 20 au 24 juillet	Catamaran	Pas de cours	14h-16h				117 €	105 €	94 €
Du 27 au 31 juillet	Catamaran	14h-16h					146 €	132 €	117 €
Du 3 au 7 août	Catamaran	14h-16h	O M P L E T		10h-12h	10h-12h 14h-16h	117 €	105 €	94 €
Du 24 au 28 août	Catamaran	14h-16h	16h-18h	14h-16h	14h-16h	14h-16h	146 €	132 €	117 €

**ATTENTION : certains créneaux pourront être modifiés d'ici fin juin.
Nous vous tiendrons alors informés de tout changement**



Je soussigné(e)	
Lien de parenté	
Représentant légal de	
Né(e) le	
Adresse principale	
Code postal	
Numéro de téléphone fixe	
Numéro de téléphone portable	
Adresse Mail	

CHOIX DU STAGE : Du..... au Coût :€

- Réduction membre CVT
 Réduction UNSS/Carte Cité Club

- Autorise le mineur ci-dessus désigné à pratiquer les activités nautiques au Cercle de Voile de Touraine.
- Certifie que le stagiaire précité ci-dessus sait nager au moins 25 mètres.
- Autorise, en cas d'urgence, à faire pratiquer toute intervention chirurgicale et à faire donner les soins médicaux qui apparaîtraient indispensables au cours du séjour et à en assurer les frais.
- Atteste avoir pris connaissance d'une information précisant le montant des garanties d'assurance associées à la licence FFV ou au passeport voile et, avoir été informé(e) des possibilités de souscription de garanties complémentaires pour des capitaux Invalidité et décès plus élevés.
- Le stagiaire ou le tuteur légal autorise l'école de voile à utiliser les images à des fins promotionnelles qui pourraient être faites durant les stages.
- J'autorise mon enfant mineur, à la fin des activités voile, à regagner seul son domicile sous ma responsabilité.
- Je n'autorise pas mon enfant mineur, à la fin des activités voile, à regagner seul son domicile sous ma responsabilité.
- L'école de voile décline toute responsabilité concernant la prise en charge du stagiaire en dehors des heures d'activité prévues lors de l'inscription
- J'atteste que toutes les questions du questionnaire de santé prévu à l'Annexe II-23 du Code du Sport ont reçu une réponse négative et que le mineur, dont je suis le représentant légal, ne présente pas de contre-indication à la pratique de la voile. Je reconnais qu'à travers cette attestation, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de la FFVoile ou de mon club ne pourra être recherchée.

RAYER LES INFORMATIONS QUI NE VOUS CONVIENNENT PAS

Fait à le
Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"

Acompte de 20% pour valider l'inscription

A faire parvenir par chèque à l'ordre du CVT, une semaine avant la date de la prestation. Au-delà de cette date la réservation sera annulée.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

INSCRIPTION : La réservation est définitive après acceptation, par l'école de voile, de la fiche d'inscription (dûment complétée et signée) accompagnée d'un acompte de 20% du coût total du stage). Ne remplir qu'une seule fiche d'inscription par personne.

MODIFICATION : Il n'est pas possible, sauf accord préalable de l'école de voile, de modifier une réservation. Si l'effectif est insuffisant, l'école de voile se réserve le droit d'annuler un stage. Dans ce cas, l'école de voile proposera dans la mesure du possible une autre activité ou remboursera intégralement le montant du stage au client.

ANNULATION : De mauvaises conditions météorologiques ne sont pas des causes d'annulation si l'école de voile est en mesure de proposer une activité terrestre pédagogique, un report de séance ou une autre activité nautique.

Aucun remboursement ne sera accordé par l'école de voile pour un désistement du stagiaire autre que médical hors coût de la licence enseignement (fournir le certificat médical)

Nombre minimum de stagiaires par stage : QUATRE. Si moins, les horaires pourront être déplacés. Si non réalisé, le stage sera remboursé.

INFORMATIQUE : En application de l'article 27 de la loi n° 78.17 du 06.01.78, les informations qui vous sont demandées, sont indispensables pour votre inscription. Vous pourrez accéder aux informations et éventuellement procéder aux modifications nécessaires. Sauf avis contraire de votre part, nous nous réservons la possibilité d'utiliser les informations pour vous faire parvenir diverses documentations.

J'accepte les conditions générales de vente ci-dessus